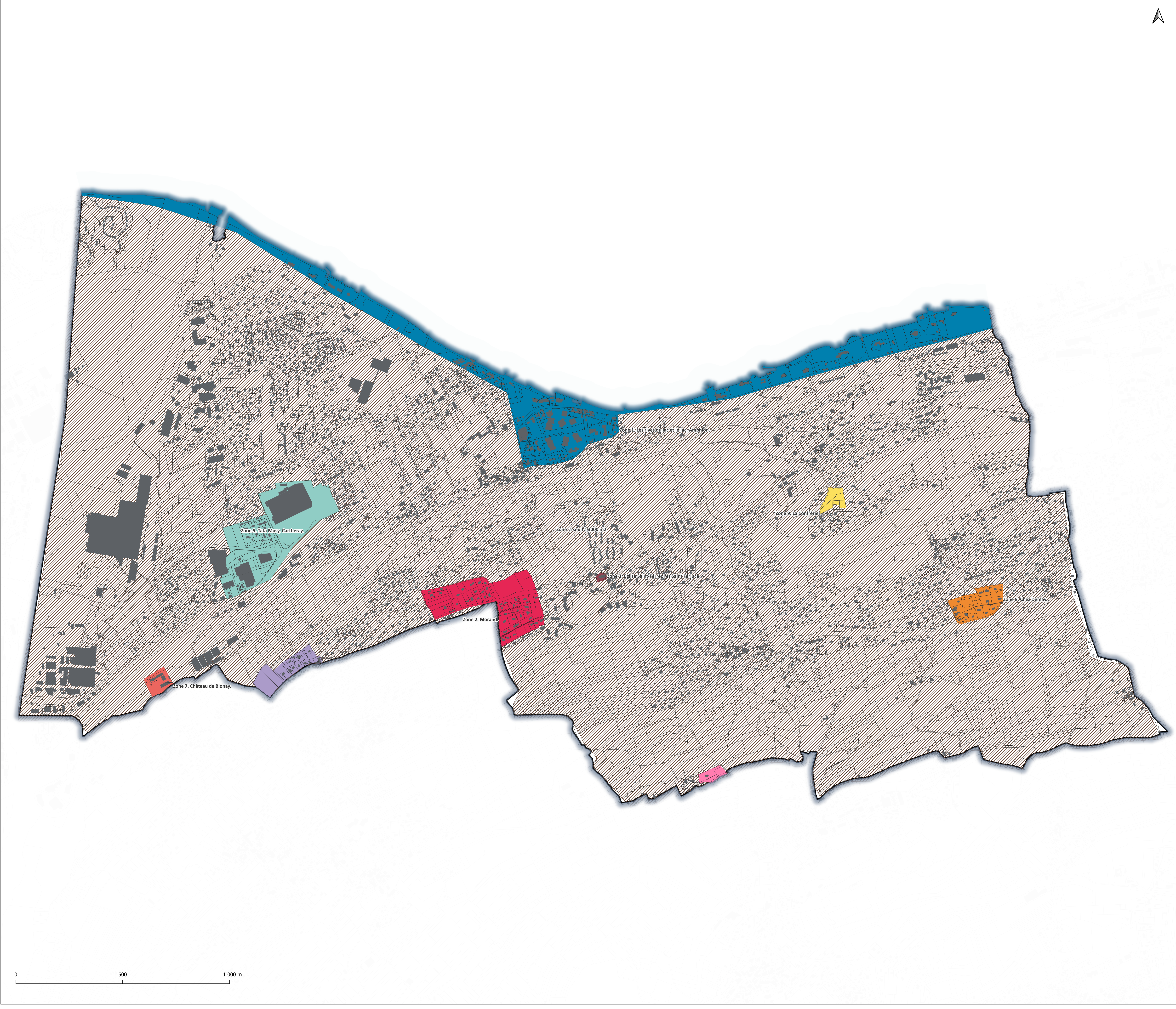




- ZPPA de Publier**
- Zone 1. Les rives du lac et le lac. Amphion.
 - Zone 2. Morand.
 - Zone 3. Eglise Saint-Ferréol et Saint Ferjuce
 - Zone 4. Avonnay.
 - Zone 5. Tata Musy, Cartheray.
 - Zone 6. La Brennaz.
 - Zone 7. Château de Blonay.
 - Zone 8. Chez Demay.
 - Zone 9. La Confrérie.

Zones de présomption de prescriptions sur :

- les permis de construire,
- les permis de démolir,
- les permis d'aménager,
- les DP mentionnées à l'article 3 du présent arrêté,
- les décisions de réalisation de ZAC.

Zone à seuil à 3000 m2

Seuls les aménagements dont la superficie est supérieure ou égale à 3000m² sont concernés

- Limites communales
- Bâtiments 2025
- Parcellaire 2025

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAOVIE



Commune de Publier

Zones de présomptions de prescriptions
archéologiques (ZPPA)

Source : Auvergne Rhône Alpes. extrait de
l'Observatoire du Patrimoine (mars 2021)
1/5500